

# De l'autre côté de l'Afrique

## La veille agricole

N°32/2021 du 29/12/21

Afrique de l'Est et Océan Indien (AEOI)



Les publications des Services Economiques d'AEOI - Service Economique Régional de Nairobi



## COVID-19

- **Zone AEOI – Une explosion du nombre de cas dans la région.** A l'instar de ce que l'on observe dans de nombreux pays du Monde, la fin d'année 2021 voit une augmentation très significative du nombre de nouveaux cas de COVID-19 dans la région AEOI, liée notamment à la diffusion du variant Omicron. En 2 semaines, le nombre de cas quotidien, lissé sur 7 jours, est passé de 280 à 2 579 au Kenya. Il est passé de 61 à 910 au Rwanda, de 182 à 4 011 en Ethiopie, de 65 à 1 023 en Ouganda et de 142 à 426 à Madagascar. Les taux de positivité atteignent par ailleurs des niveaux record.

## Points notables d'actualité générale

- **France, Monde – L'AFD fête ses 80 ans.** L'Agence Française de Développement (AFD), fondée en 1941 par le Général de Gaulle sous le nom de la Caisse Centrale de la France Libre, a fêté ses 80 ans le 2 décembre dernier. Comptant désormais 2 800 employés, l'AFD a fortement augmenté ses engagements ces dernières années pour atteindre 12 Mds €, en grande majorité sur le continent africain. L'AFD est ainsi engagée dans plus de 155 pays, à travers plus de 4 000 projets couvrant de nombreux secteurs tels que le climat, la biodiversité, la paix, l'égalité femmes-hommes, l'agriculture, l'éducation ou encore la santé. En AEOI, l'AFD dispose d'une agence et/ou d'un bureau au Kenya, en Ethiopie, à Djibouti, en Ouganda, en Tanzanie, au Rwanda, au Burundi, à Madagascar, à Maurice et aux Comores. Deux Directions Régionales (DR) de l'AFD couvrent par ailleurs la zone AEOI : la DR Afrique de l'Est, basée au Kenya, et la DR Océan Indien, basée à La Réunion.
- **Chine, Afrique – La Chine annonce 10 Mds USD d'investissements en Afrique d'ici 2024.** La 8<sup>ème</sup> édition du *Forum sur la Coopération Chine-Afrique (FOCAC)* s'est déroulée du 28 au 30 novembre au Sénégal, réunissant les 55 Etats membres de l'Union Africaine (UA) et les autorités chinoises en vidéo-conférence. À l'issue de ce sommet triennal, le Président chinois a annoncé que 10 Mds USD seraient investis en Afrique d'ici 2024 afin de soutenir le secteur privé, en particulier les PME. Premier créancier bilatéral du continent, la Chine a également annoncé une exonération de la dette contractée sous forme de prêts sans intérêt par les pays les moins avancés. Une série de projets de coopération a été présentée parmi lesquels des projets prioritaires dans le domaine du numérique et du satellite, mais également de l'agriculture avec l'envoi en Afrique de 500 experts agricoles chinois.
- **Kenya – Le gouvernement encadre les prêts mobiles avec le vote du CBK act.** Le CBK act, nouvelle loi signée par le Président le 7 décembre, protège désormais les emprunteurs Kenyans en confiant à la Banque Centrale (CBK) le contrôle des taux d'intérêt des prêts numériques mobiles et en interdisant le partage des données personnelles des mauvais payeurs. Cette loi régule désormais l'activité des « prêteurs digitaux », qui ont émergé avec l'essor d'applications mobiles facilitant les transferts d'argent (M-pesa, Airtel Money).

Ces prêteurs seraient à l'origine de 4 Mds KES (31,2 M€) de prêts avant la crise sanitaire (montant qui aurait baissé de moitié selon la *Digital Lenders Association of Kenya*) et proposent des prêts dont les taux d'intérêt varient entre 7 % et 36 % (contre 12 % en moyenne pour les banques kenyanes). Désormais, ils devront attendre l'approbation de la banque centrale pour la tarification des prêts et d'autres produits financiers, et seront ainsi soumis aux mêmes règles que les banques centrales. Cette loi permettra également de limiter les abus commis par les prêteurs tels que le manque de transparence sur les taux, le partage des données personnelles ou encore l'exercice de pression (physique et morale) en cas de retard ou de non remboursement des prêts.

- **Kenya – Nairobi élue meilleure ville d'Afrique.** Dans un sondage réalisé par InterNations, les expatriés ont classé la capitale du Kenya comme la meilleure ville où travailler sur le continent africain, faisant un bond de 50 places par rapport à l'année dernière. Au niveau mondial, l'*Expatriate City Ranking 2021* montre également que Nairobi se classe 12<sup>ème</sup> sur 57, ce qui représente une amélioration par rapport au 62<sup>ème</sup> rang sur 66 en 2020. Nairobi devance ainsi d'autres villes africaines comme Le Cap (41<sup>ème</sup>), Le Caire (52<sup>ème</sup>) et Johannesburg (55<sup>ème</sup>). Le sondage montre que les expatriés ont notamment choisi cette ville pour sa facilité d'installation (4<sup>ème</sup> rang mondial). La ville est également classée 6<sup>ème</sup> au niveau mondial dans l'indice de la finance et du logement, indice basé sur la satisfaction générale concernant la situation financière, le revenu disponible, l'accessibilité financière et la facilité à trouver un logement pour les expatriés.
- **Ethiopie – L'inflation en légère décélération en novembre 2021 mais toujours forte (33,0 %).** D'après l'agence des statistiques éthiopiennes, en novembre 2021, l'indice général des prix a affiché une légère baisse de 1,2 point par rapport à octobre 2021, atteignant 33 %. L'inflation se poursuit à un niveau élevé, en raison principalement de la forte hausse des prix des produits alimentaires (+ 38,9 % par rapport à novembre 2020) qui découle des augmentations du prix de l'huile alimentaire (+ 85,0 %), des céréales (+ 42,8 %) et des boissons non-alcooliques dont le café (+ 45,8 %). L'augmentation des prix des produits non-alimentaires s'établit de son côté à 25,0 %. La dépréciation du birr, la pénurie structurelle de devises, l'insuffisante production locale industrielle et agricole, les difficultés logistiques et le conflit en cours dans la moitié nord du pays constituent les principaux moteurs de l'inflation.
- **Tanzanie – 60 ans d'indépendance.** Le 9 décembre, la Présidente tanzanienne, Samia Suluhu Hassan, a présidé les cérémonies du 60<sup>ème</sup> anniversaire de l'indépendance de la Tanzanie. Plusieurs chefs d'Etat étaient présents, parmi lesquels Uhuru Kenyatta (Kenya), Paul Kagame (Rwanda), Azali Assoumani (Comores). Le premier ministre de RDC, Sama Lukonde, était également présent. En 1890, la Grande-Bretagne établit un protectorat sur l'archipel de Zanzibar, alors que l'Allemagne regroupe dans l'Afrique orientale allemande, les actuels Rwanda et Burundi avec la partie continentale de l'actuelle Tanzanie. Devenue britannique après la seconde guerre mondiale, cette seconde partie du pays est renommée Tanganyika. Le 9 décembre 1961 marque le jour où le Tanganyika (Tanzanie continentale) acquiert son indépendance. Le 10 décembre 1963, la Grande Bretagne accordera à Zanzibar son autonomie au sein du Commonwealth.
- **Rwanda – Les plans de la future cité de l'innovation de Kigali révélés.** Lors d'une cérémonie d'inauguration des plans de la future « Kigali Innovation City », le Rwanda Development Board (RDB) a annoncé que les travaux de construction démarreront en 2022 pour 2 à 3 ans (première phase). Estimée à 300 millions de dollars, cette « cité innovante » de 61 hectares sera située dans la zone économique spéciale de Kigali. Cette ville dans la ville a pour objectif d'accueillir un écosystème innovant au Rwanda en mélangeant universités, espaces de bureaux et incubateurs de jeunes entreprises, ainsi que des commerces, des hôtels et des habitations. Son emplacement dans la zone économique spéciale a pour but de favoriser l'innovation industrielle notamment dans l'utilisation de robots et de l'intelligence artificielle. Enfin, cette cité se voudra également écologique avec 50 % d'espaces ouverts, une forêt urbaine et un système d'utilisation de l'eau de pluie, entre autres projets écologiques.
- **Rwanda – Première édition d'un concours annuel de start-ups organisé par le ministère des télécommunications.** Le 11 décembre 2021, le Rwanda organisait la première édition du Hanga Pitchfest, un grand concours réunissant les start-ups rwandaises à la Kigali Arena. Cet évènement, qui a pour objectif de réunir et présenter les principales innovations de l'écosystème Tech du Rwanda, se veut une plateforme permettant l'émergence de champions africains. Organisé par le ministère des TIC en présence du président

Kagame, la lauréate de cette première édition est Diane Cyuzuzo, Directrice générale d'Afriduino, une entreprise qui cherche à révolutionner les outils culturels rwandais en les incorporant dans des appareils fonctionnels à l'aide d'un smartphone. 400 start-ups s'étaient inscrites à ce concours pour se partager les 100 000 USD promis aux 5 premiers. Ce concours fait suite à l'inauguration la semaine dernière du Norrskan East Africa, un incubateur scandinave de premier plan à Kigali qui pourra accueillir plusieurs centaines d'entrepreneurs à travers divers programme.

- **Soudan – A la recherche d'une base politique appuyant le Premier ministre.** Le préalable fixé par le Premier ministre (PM) pour la formation d'un nouveau gouvernement de technocrates est la constitution d'une base politique solide. À cet effet, un certain nombre de responsables politiques, dont certains membres des FFC et des deux principaux partis Oumma et PUD – d'autres membres de ces trois organisations y étant totalement opposés –, ont remis le 13 novembre au PM une déclaration politique. Celle-ci inclut, entre autre, le soutien à un gouvernement de technocrates, l'intégration des RSF dans l'armée nationale et la restructuration du Conseil de souveraineté, le nombre passant de 13 à 6 membres, tout en maintenant le rapport des sièges. Le PM et la composante armée doivent encore entériner cette déclaration. Dans l'attente de la formation du nouveau gouvernement, le Premier ministre a annoncé le 1<sup>er</sup> décembre la nomination de secrétaires généraux dans 21 ministères sur un total de 26. Ceux-ci sont désormais chargés d'assurer l'intérim des ministres. Dr. Abu-Bakr Omar Al-Bushra est nommé au Ministère de l'agriculture et des Forêts et Al-Amir Jaffar Mohammed Saad au Ministère des ressources animales.
- **Soudan – L'absence de gouvernement affecte notamment l'aide internationale et les exportations.** Dans l'attente de la formation du nouveau gouvernement, l'ensemble de l'aide internationale (à l'exception de l'aide humanitaire) est suspendue. Il convient de rappeler que les déboursements attendus de la Banque Mondiale pour le mois de novembre 2021, dans le cadre de son programme IDA, se seraient élevés à plus de 1 Md USD. De même, son programme phare d'appui aux familles défavorisées, estimé à près de 1 Md USD, est également suspendu. Par ailleurs, les exportations soudanaises via Port Soudan sont également suspendues ; les quelques compagnies maritimes qui assurent encore les connexions entre Port Soudan et Jeddah ne chargeant que les conteneurs ayant été réservés avant le 17 septembre. Un certain nombre de ces exportateurs envisagent dorénavant d'utiliser les ports égyptiens (notamment celui d'Alexandrie), comme porte de sortie pour leurs exportations. Malgré ce climat très incertain, la baisse de l'inflation se poursuit pour le troisième mois consécutif, enregistrant une performance de 351 % en octobre par rapport à 366 % en septembre et 388 % en août, après un pic de 422 % en juillet.
- **Madagascar – La Société Financière Internationale présente le diagnostic du secteur privé de Madagascar.** La Société financière internationale (SFI) a présenté le 7 décembre son diagnostic du secteur privé malgache dans le contexte de la crise sanitaire, en présence de plusieurs ministres malgaches. Elle recommande le renforcement de la compétitivité dans l'agro-industrie, le tourisme, le numérique et le textile pour permettre une reprise économique du pays. Les conditions pour la réaliser sont notamment un environnement favorable aux affaires, des réformes juridiques visant l'harmonisation du cadre des investissements, l'approbation de la loi sur les titres de la propriété privée et l'amélioration de la capacité institutionnelle à mettre en œuvre diverses réformes.
- **Madagascar – La KfW finance la protection de la biodiversité malgache pour 45,7 M€.** La banque de développement allemande (KfW) et le ministère de l'économie et des finances malgache ont signé le 6 décembre des accords de financement pour la protection de la biodiversité malgache pour 45,7 M€. Elle consiste en une subvention en faveur de la *Fondation pour les aires protégées et la biodiversité de Madagascar* (FAPBM) pour l'année 2021. Elle vise : i) le renforcement des moyens pour faire face aux menaces pesant sur les aires protégées ; ii) le financement d'initiatives de gestion durable des ressources naturelles et d'activités génératrices de revenus ; iii) la sécurisation du fonctionnement du réseau de Madagascar National Parks (MNP) et des nouvelles aires protégées (NAP).
- **Maurice – Les récifs coralliens proches de Maurice au bord de l'effondrement.** Les conclusions d'une étude publiée le 6 décembre dans la revue *Nature Sustainability* prévoient un risque d'effondrement des récifs coralliens de l'ouest de l'océan Indien, dont ceux proches de Maurice, dans les 50 prochaines années. L'étude, cosignée par l'International Union for Conservation of Nature (IUCN), a été centrée sur près de 12 000 km<sup>2</sup> de coraux, soit l'équivalent de 5 % de la surface totale.

## Actualités agricoles

- **UE – Interdiction des produits agricoles issus de la déforestation.** Le 17 novembre, la Commission Européenne a proposé un texte demandant aux entreprises européennes de s'assurer que les matières premières qu'elles importent ont été produites sans détruire les forêts. Le texte devrait concerner six produits de consommation courante : le bœuf, le café, le chocolat, l'huile de palme, le bois et le soja (60 Mds € importés chaque année). Pour la Commission Européenne, ce sont ces productions agricoles qui sont les plus liées à la destruction d'écosystèmes forestiers. Les entreprises pourront détecter le risque de déforestation dans les produits qu'ils importent en utilisant des images satellites et grâce à la mise à disposition d'images d'archives. Le produit ne pourra entrer sur le marché européen que s'il est estampillé « zéro déforestation », toutefois la date de référence pour constater la déforestation n'a pas encore été définie. Cette mesure devrait permettre de préserver 72 000 hectares et d'éviter l'émission de 32 millions de tonnes carbone chaque année.
- **Ethiopie – Le secteur agricole perturbé par le conflit.** Selon un récent rapport de la FAO, le secteur agricole aurait été gravement touché par le conflit, laissant de nombreuses personnes avec des moyens de subsistance limités. Dans la région d'Amhara par exemple, les agriculteurs n'accèderaient que difficilement à leurs champs et n'auraient pu récolter que 40 % des cultures plantées à la fin du mois de novembre. Dans le Tigré, les récoltes de blé et de sorgho afficheraient de bons rendements mais les problèmes de transport limiteraient leur acheminement des zones de production vers les consommateurs. A l'heure actuelle, plus de 4,2 millions de personnes auraient été déplacées par le conflit dans le Nord de l'Ethiopie dont 2,1 millions dans la seule région d'Amhara. Ces déplacements auraient entraîné une migration précoce du bétail ; des récoltes et des infrastructures ont été détruites. Du fait d'un accès limité aux services vétérinaires, la peste des petits ruminants ou la fièvre aphteuse affecterait les troupeaux. La FAO a annoncé une levée de 45,0 MUSD pour porter assistance à 1,6 millions de personnes dans la région en 2022.
- **Tanzanie, Ouganda – Développement de la filière oléagineuse en Tanzanie.** Début décembre, le ministre tanzanien de l'agriculture, Adolf Mkenda, s'est rendu à Kampala pour identifier des voies d'amélioration en matière de production de graines oléagineuses et s'inspirer du succès de son voisin ougandais en la matière notamment sur la filière « palmiers à huile ». La Tanzanie prévoit d'augmenter la production de graines de tournesol, d'arachides, de palmiers à huile et de sésame, avec un budget renforcé de 5 MUSD pour 2021/22. Pour rappel, la Tanzanie produit 205 000 tonnes d'huile de cuisson par an grâce aux oléagineux, alors que la demande est de 570 000 tonnes. Ce déficit a fait grimper les prix au détail de +115 % et nécessite des importations en provenance de Malaisie, d'Inde, de Singapour et d'Indonésie qui ont un coût de 204,7 MUSD par an. Pour l'association des transformateurs d'huile de tournesol, il est nécessaire d'augmenter la capacité de production de ce pays dont la demande en huile pourrait atteindre 700 000 tonnes en 2030.
- **Somalie – L'épisode de sécheresse affecte la quasi-totalité du pays.** Après une troisième saison des pluies en deçà du niveau moyen de précipitations, près de 90 % du pays est en situation de sécheresse sévère. Pour certaines zones du pays, il s'agit de la saison la plus sèche en 40 ans. Près de 95 % des sources d'eau sont asséchées, faisant pression sur le prix de l'eau potable : le prix d'un tonneau d'eau de 200 litres a augmenté de 45 % par rapport à la moyenne des 5 dernières années dans la région de Mudug, de 70 % dans la région de Juba et de 172 % dans la région de Nugaal. En octobre 2021, le sorgho et le maïs, principaux aliments de base pour la population, étaient vendus à des prix 70 à 100% supérieurs à ceux observés sur la même période en 2020. L'épisode de sécheresse, auquel s'ajoutent la pandémie, de multiples conflits et l'invasion des criquets, devrait laisser 7,7 millions de personnes dans le besoin urgent d'une aide humanitaire en 2022 (soit une hausse de 30 % par rapport à 2021). Près de 3,5 millions de personnes (28 % de la population) sont actuellement en situation d'insécurité alimentaire et un épisode de famine pourrait se profiler dans les mois à venir, d'autant que 17 % des migrations sont liées à l'épisode de sécheresse et font peser le risque de l'augmentation de la pression alimentaire et des tensions dans les zones du pays relativement épargnées. La situation au Sud de l'Ethiopie et au Nord du Kenya est similaire avec respectivement 7,4 et 2,5 millions de personnes classées en situation de crise. Le début de l'année 2022 devrait être marqué par des besoins forts pour les populations locales qui nécessiteront des interventions des gouvernements et des organismes de développement.



- **Madagascar – La crise alimentaire dans le Sud du Pays ne serait pas directement liée au changement climatique.** La crise alimentaire que connaît actuellement le Sud de Madagascar ne serait pas directement imputable aux effets du changement climatique. C'est ce qu'indique une nouvelle étude publiée le 2 novembre dernier par le collectif de recherche World Weather Attribution (WWA). Dans cette région, près d'un million de personnes sont dans le besoin d'une aide alimentaire d'urgence d'après le Programme alimentaire mondial (PAM). S'il admet que la hausse des températures mondiales affecte négativement la quantité de précipitations, le groupe d'experts estime toutefois que la sécheresse (la pire depuis 1981) qui frappe cette partie du pays reste dans l'ordre des conditions naturelles attendues. Selon WWA, c'est plutôt du côté de la pauvreté, des mauvaises infrastructures et d'une agriculture dépendante de la pluviométrie qu'il faudrait chercher les raisons de la famine actuelle. Alors que Madagascar affiche l'un des taux de pauvreté les plus élevés de la planète, la crise économique liée au coronavirus a encore fragilisé les revenus des ménages ainsi que leur accès à la nourriture. Les conclusions de cette étude viennent contraster la position de certains organismes des Nations Unies qui estiment que Madagascar est le premier pays au monde faisant face à une crise alimentaire provoquée par le climat.
- **Madagascar – La Banque mondiale approuve un financement additionnel de 100 MUSD au projet d'appui aux moyens de subsistance résilients dans le sud de Madagascar (Mionjo).** La Banque mondiale (BM) a annoncé le 13 décembre l'approbation d'un financement additionnel de 100 MUSD au projet d'appui aux moyens de subsistance résilients dans le sud de Madagascar (Mionjo), suite à un financement initial de 100 MUSD signé en décembre 2020. Le projet vise notamment à soutenir les projets d'amélioration nutritionnelle, d'accès à l'eau potable et à l'irrigation, de soutien à l'agriculture, à l'environnement et à la surveillance liée à la lutte contre les invasions acridiennes. Il bénéficiera à près de 92 000 habitants de quatorze districts du Sud de Madagascar (régions Anosy, Androy et Atsimo Andrefana).
- **Madagascar – La structuration de la filière litchis mise à l'épreuve.** Partout sur l'île, de nombreuses quantités de litchis ne sont pas récoltées, compte tenu de prix d'achat trop faible et du mauvais état du réseau routier qui compliquerait la collecte. Le litchi est une industrie clé pour Madagascar qui en produit près de 90 000 T/an, 70 % de cette production provient des régions Atsinanana et Analanjirifo, à l'Est. Sur ce total, 20 000 T seraient destinées à l'exportation (et respecteraient le calibre demandé sur le marché international), 40 000 T seraient absorbées sur le marché local et 30 000 T ne seraient pas récoltées. Pour les exportateurs de litchis, la filière « manque d'organisation » : ils sollicitent l'élaboration d'un « plan national de production » qui permettrait d'anticiper le niveau de récolte et de se concentrer sur des litchis de plus gros calibre, mieux rémunérés sur les marchés européens où les prix varient entre 2,80 et 3,50 €/kg. Cette année encore le litchi malgache est en tête sur ces marchés grâce à une bonne qualité et des prix attractifs (16 000 T exportées). Malgré des retards dans le fret maritime, les arrivages de litchis devraient se poursuivre début 2022.
- **Madagascar – Développement de la filière arachide.** La filière arachide a été identifiée comme contribuant fortement au développement socio-économique de la région Androy à Madagascar. Le programme national de l'entrepreneuriat *Fihariana* lui a donc alloué un financement de l'ordre de 3,7 milliards d'Ariary (800 000 €) pour la développer. Cela devrait permettre aux 512 paysans concernés par le projet d'exploiter 4 051 hectares pour la culture d'arachides. Un accompagnement technique leur sera également offert par le programme afin d'augmenter la qualité de la production. Enfin, le programme aura pour objectif de mettre en relation les agriculteurs avec des transformateurs. A cet effet, une entreprise malgache s'est récemment engagée à mettre en place une usine de transformation d'arachides qui devrait être opérationnelle à compter de juin 2022. Ces actions s'inscrivent dans les objectifs fixés par le Président de la République malgache qui visent à assurer l'autosuffisance alimentaire.
- **Seychelles – 10 MUSD de la part du PNUD pour stimuler le secteur de l'économie bleue.** La représentante du PNUD aux Seychelles a annoncé qu'au cours des 18 prochains mois l'archipel va recevoir environ 10 MUSD du PNUD pour stimuler le secteur de l'économie bleue. Au cours des quatre dernières années, le PNUD a mis en place des programmes d'une valeur de 16,5 MUSD et a lancé un programme de restauration des coraux dans diverses zones de l'île. Parallèlement, lors du forum sur la durabilité des océans, l'ancien Président James Michel déclarait qu'en tant qu'État pionnier de l'économie bleue, les Seychelles devaient partager leur modèle avec d'autres petites îles de l'ASEAN.

- **Maurice – Nouvelle formation universitaire sur l'économie bleue et la pêche durable.** Dans le cadre du projet Ecofish, financé par l'UE, un protocole d'accord a été signé entre l'Open University of Mauritius (OUM) et la Communauté de l'Océan Indien (COI) pour lancer un nouveau programme de formation universitaire. De niveau Bachelor of Arts with Honours (BA (Hons)), cette formation s'intitulera « *Law, Blue Economy and Sustainable Fisheries Management* ». Cette initiative fait notamment suite aux besoins d'expertise juridique dans le domaine du droit maritime révélés à l'occasion de la marée noire de juillet 2020. Ce programme permettra à Maurice, mais également aux autres pays de la région, de bénéficier d'un véritable cursus de formation dans le domaine de l'économie bleue et de la gestion durable des pêches. Il permettra notamment de répondre à une demande croissante de professionnels qualifiés dans l'industrie de la pêche, la gestion des ressources naturelles marines et de l'environnement, la gestion intégrée des côtes et l'économie bleue en Afrique.

## Commerce (échanges commerciaux, entraves, opportunités)

- **Afrique de l'Est – Echanges commerciaux et hausse des prix des denrées alimentaires.** Les prix mondiaux des denrées alimentaires ont augmenté au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre de 2021, les prix internationaux du blé et du maïs dépassant les niveaux moyens du 2<sup>ème</sup> trimestre et des cinq dernières années. Cette hausse est principalement due à une forte demande dans un contexte d'offre limitée et d'inquiétudes concernant les récoltes, le climat et les changements potentiels des mesures d'exportation. Au 3<sup>ème</sup> trimestre, les prix des aliments de base sur la plupart des marchés de la région ont suivi une tendance saisonnière. Les prix des aliments ont fortement augmenté en Éthiopie, en Somalie et au Soudan au cours de la période considérée, tandis qu'ils ont baissé ou sont restés stables dans le reste des pays. Le volume des échanges transfrontaliers de denrées alimentaires au 3<sup>ème</sup> trimestre de 2021 était inférieur à celui du 2<sup>ème</sup> trimestre de 2021, mais supérieur à la moyenne quinquennale en raison de l'augmentation des exports de l'Ouganda au Sud-Soudan et de la Tanzanie au Kenya. Les prix des denrées alimentaires devraient rester supérieurs à la moyenne dans la plupart des pays au premier trimestre 2022 sauf dans certaines régions du Kenya, de l'Ouganda et du Rwanda où les bonnes récoltes entraîneront probablement des baisses de prix.
- **Kenya – Le Kenya en tête des exportations d'avocats en Afrique.** Sur la période de janvier à novembre 2021, les exportations kenyanes du secteur horticole se sont élevées à 145,4 Mds KES (1,14 Mds €, +6,3 % par rapport à 2020) et les revenus des producteurs kenyans à hauteur de 14,5 Mds KES (110 M€, +0,4 %). Le Kenya se positionnerait en tête des exportations d'avocats en Afrique et dans le top 10 des producteurs. Toutefois le potentiel de la filière n'est pas totalement atteint car seuls 10 % des avocats produits au Kenya seraient exportés. D'après Benjamin Tito, directeur de l'*Horticulture Crops Directorate*, cette hausse est principalement liée à une hausse des volumes exportés (+30,0 %) et à une forte demande sur les marchés européens qui ont compensées des prix en baisse par rapport à 2020. Il a ainsi rappelé la nécessité d'établir des règles collectives strictes au sein de la filière pour maintenir des standards de qualité européens, en témoigne l'interdiction prononcée des exportations d'avocats immatures en cette fin d'année 2021. Parallèlement, le Kenya peine toujours à conquérir le marché chinois, et ce malgré un accord passé en avril 2019. La Chine impose en effet des standards très élevés (transport des avocats pelés entre -7°C et -15°C) que très peu d'exportateurs kenyans peuvent garantir et qui réduisent considérablement les marges. Le problème est d'autant plus important que la Chine pourrait permettre d'absorber jusqu'à 40 % de la production kenyane.
- **Kenya – Renforcement des liens avec la société émiratie Armela Farms.** La société émiratie *Armela Farms* spécialisée dans la production et la distribution de produits frais, a annoncé un doublement de ses approvisionnements en fruits et légumes depuis le Kenya. L'entreprise compte porter le volume de ses achats de produits horticoles à 5 T/semaine contre 2,5 T/semaine actuellement. Cette démarche permettra à l'entreprise d'ajouter entre autres les épinards, les avocats et les fraises à sa gamme de produits proposés actuellement dans les chaînes de distribution et les restaurants de Dubaï. Les Emirats arabes unis (EAU) représentent une opportunité commerciale pour le secteur horticole kenyan qui cherche à diversifier ses débouchés au-delà de l'UE. Les EAU dépendent à hauteur de 90 % des importations pour leurs besoins alimentaires et ont importé en 2020 pour 1 300 MUSD de fruits et légumes frais. Sous réserve du respect

des normes SPS du pays, le Kenya pourrait se positionner durablement sur ce marché d'autant qu'il est déjà l'un des principaux fournisseurs africains de produits frais. En 2020, le pays y a exporté 168 000 T de fruits et légumes pour une valeur totale de 42,6 Mds KES (330 M€).

- **Kenya – Le groupe ArtCaffé ouvre 4 nouveaux restaurants.** Le groupe de restauration *ArtCaffé* compterait lancer 4 nouveaux points de vente à Nairobi avant la fin de cette année. Cette expansion dont le coût n'a pas été révélé portera le nombre total de cafés de la chaîne à 39 dans la capitale. Elle vise à renforcer la présence du groupe sur un segment de la restauration en plein développement et à tirer profit de l'émergence de la culture de la consommation de café dans le pays et l'essor de la demande en snacks. Pour rappel, *ArtCaffé* a ouvert son premier café en 2008. Racheté en 2018 par le fonds d'investissement panafricain *Emerging Capital Partners* (ECP) pour 3,5 Mds KES (31,0 MUSD), le groupe emploie aujourd'hui plus de 1 500 personnes. Il opère également diverses chaînes comme *OhCha Noodle Bar*, un bar à nouilles, *Tapas Ceviche Bar*, un restaurant spécialisé dans la cuisine espagnole et la chaîne de café *Dorman's*.
- **Ethiopie – Echec de l'appel d'offres pour l'importation de denrées alimentaires.** L'appel d'offres émis par l'*Ethiopian Trading Business Corporation* (ETBC), centrale d'achat du gouvernement, pour l'approvisionnement de 400 000 tonnes de blé en 2021 a échoué. Du fait de l'insécurité financière ou de délais trop serrés, seules 3 sociétés sur les 37 qui ont eu accès l'appel d'offres ont répondu en proposant de fournir, chacune, 80 000 tonnes de blé en provenance de Roumanie, d'Ukraine et de Russie. En novembre, la *National Disaster & Risk Management Commission* avait également dû annuler un appel d'offre de 300 000 tonnes de blé du fait de prix 10% plus élevés par rapport à la moyenne du marché. L'importation de blé est considérée comme cruciale pour stabiliser le marché et fournir une assistance aux populations vulnérables. Malgré un secteur agricole important, la production locale éthiopienne ne peut répondre qu'à 70% de la demande en blé d'une population en forte croissance (+2,5% par an). Conséquence d'une pénurie structurelle de devises, du manque d'intrants et de la faiblesse des chaînes d'approvisionnement, les importations annuelles de blé sont passées en 10 ans de 438 000 tonnes à 738 000 tonnes. Plus récemment, l'huile brute a également été intégrée comme denrée prioritaire à l'importation.
- **Ouganda, Kenya – Accalmie dans la guerre commerciale.** Après une rencontre bilatérale à Nairobi le 20 décembre 2022, le Kenya a annoncé la levée de l'interdiction de l'importation des produits avicoles ougandais. Cette accalmie dans la guerre commerciale entre le Kenya et l'Ouganda intervient après une riposte du gouvernement ougandais. Durement impacté, celui-ci avait en effet annoncé une semaine plus tôt qu'il allait établir une liste de produits agricoles kenyans qui pourraient être bannis d'Ouganda. Etaient visés le sorgho, l'huile de palme, les légumes, les pois et autres légumineuses pour un total de 9,1 Mds KES (71 M€). Les délégations ont également conclu un accord sur le transport de poissons permettant au Kenya d'exporter des marchandises en provenance du Lac Turkana vers la RDC en transitant par l'Ouganda. Malgré la non-levée des interdictions sur le lait, le bœuf et le maïs, ces premières discussions laissent entrevoir un apaisement au sein de la Communauté d'Afrique de l'Est.
- **RDC, Kenya – Mission commerciale des entrepreneurs kenyans en RDC.** La République démocratique du Congo (RDC) a entrepris de créer des zones économiques et d'attirer notamment les entrepreneurs et les investisseurs kenyans, qui ont doré et déjà manifesté leur vif intérêt à approfondir les opportunités de commerce et d'investissement dans le pays. La région du Nord Kivu, qui compte plus de 30 millions de consommateurs, est particulièrement visée. Cette mission commerciale de 2 semaines (du 29/11 au 13/12), organisée par les gouvernements de la RDC et du Kenya en collaboration avec *Equity Group* s'est inscrite dans le cadre de la coopération entre les deux gouvernements, visant à encourager le commerce régional et à stimuler la croissance des entreprises en libérant les opportunités d'investissement en Afrique de l'Est et Centrale. Pour mémoire, la RDC devrait rejoindre prochainement la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE).
- **Maurice – Le moratoire sur l'interdiction des produits en plastique à usage unique non-biodégradables étendu jusqu'au 14 janvier 2023.** Le moratoire de l'interdiction des produits en plastique à usage unique non-biodégradables, qui devait prendre fin le 15 janvier 2022, a été étendu jusqu'au 14 janvier 2023. Toutefois, cela concerne principalement les contenants et les emballages de produits alimentaires dont l'alternatif biodégradable n'a pas encore été finalisé.

- **Seychelles – Avancée dans l'industrie de la pêche grâce à l'installation d'un entrepôt frigorifique.** Situé sur l'île du Port, ce nouvel entrepôt baptisé *Central Common Cold Store* a une capacité de stockage en chambre froide de 12 600 tonnes à -20°C et à -40°C. Ce projet qui a coûté 37 MUSD, a été financé entre autres par le gouvernement des Seychelles à hauteur de 10 % et le fonds luxembourgeois JACCAR Holdings à hauteur de 26 %. Le responsable du site, Peter Sinon, explique que les bateaux peuvent désormais directement débarquer leurs pêches sur des tables de tris pour que celles-ci soit pesées, triées, calibrées et conditionnées. La mise en place de cette nouvelle chaîne logistique devrait créer plus de 100 emplois locaux. Pour Jean François Ferrari, ministre de la Pêche, cet entrepôt permettra de renforcer fortement la capacité industrielle de l'île en conservant la valeur ajoutée aux Seychelles, dans l'industrie du thon notamment.
- **Seychelles – Réduction de la saison de pêche des homards.** Cette année, la *Seychelles Fishing Authority* (SFA) raccourcira la saison de pêche du homard de trois à deux mois a annoncé Nichol Elizabeth, le directeur général. En effet, les recherches menées sur l'année 2021 ont montré « un changement dans la taille des homards que les pêcheurs apportent ». Une taille inférieure à 7,5 cm ne permettant pas aux homards de se reproduire, quelques « changements » ont dû être apportés pour assurer le maintien des stocks. En parallèle, la SFA a averti qu'elle renforcerait les contrôles pour limiter la pêche illégale des homards, principal fléau de l'industrie. Un pêcheur sans permis risquera une amende de 750 USD.

\*\*\*\*\*

Zone de compétence du Conseiller aux Affaires Agricoles pour l'Afrique de l'Est et l'Océan Indien :  
Kenya, Ethiopie, Tanzanie, Ouganda, Rwanda, Burundi, Soudan, Madagascar, Maurice



Retrouvez les précédents numéros et les autres publications du Service Economique Régional de Nairobi  
à l'adresse : [www.tresor.economie.gouv.fr/pays/Kenya](http://www.tresor.economie.gouv.fr/pays/Kenya)



**Auteur :** Vincent ABT, Conseiller aux Affaires Agricoles pour l'Afrique de l'Est et l'Océan Indien, avec les contributions des Ambassades d'Afrique de l'Est et de l'Océan Indien (Services économiques et Services de Coopération et d'Action culturelle)

**Copyright :** Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional du Nairobi (adresser les demandes à [vincent.abt@dgtresor.gouv.fr](mailto:vincent.abt@dgtresor.gouv.fr))

**Clause de non-responsabilité :** Le Service Économique Régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication

**Abonnement par email :** [vincent.abt@dgtresor.gouv.fr](mailto:vincent.abt@dgtresor.gouv.fr)

Merci d'indiquer votre nom, prénom, activité/entreprise, fonction, coordonnées téléphoniques et mail.

  
**MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES  
ET DE LA RELANCE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

  
**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*